

POURQUOI LES FAR SONT INTERVENUES DANS LA ZONE DE GUERGUERAT

Charles Saint-Prot

Directeur général de l'Observatoire d'études géopolitiques

Lors de son récents discours à l'occasion du 45^e anniversaire de la Marche verte déclenchée par le Roi Hassan II le 6 novembre 1975, le Roi Mohammed VI a affirmé que la résolution du Conseil de sécurité, adoptée le 30 octobre 2020, constitue un camouflet pour les séparatistes et leur sponsor algérien. En effet, cette nouvelle résolution appelle une nouvelle fois, l'Algérie à négocier et elle condamne clairement l'agitation factice créée dans la zone de Guerguerat au Sahara marocain.

C'est dans ce contexte que des éléments pro-séparatistes se sont, en totale violation du droit international, livrés à des provocations graves et dans la zone tampon de Guergarat, en particulier en bloquant la libre circulation civile et commerciale sur la route internationale et en harcelant les observateurs des Nations Unies. Ces gesticulations pathétiques du Polisario sont une violation indéniable des résolutions du conseil de sécurité et il existe également un risque de dérapage, notamment compte tenu des attaques contre les observateurs de l'ONU

La nouvelle provocation des séparatistes a attisé encore plus la colère du Secrétaire général des Nations-unies et des principales puissances qui considèrent que les actions irréfléchies des séparatistes sapent les chances de toute relance du processus politique souhaitée par la Communauté internationale. Le régime algérien ainsi que son pantin du Polisario sont de plus en plus isolés sur la scène internationale – soutenus par une poignée d'États voyous (Corée du nord, Venezuela, Iran)...

Le Maroc a fait montre de beaucoup de patience et n'a cessé de multiplier les avertissements face aux agissements provocateurs du Polisario. Les appels de la Minurso et du Secrétaire général de l'ONU, ainsi que les interventions de plusieurs membres du Conseil de Sécurité sont malheureusement restés vains et, selon les autorités marocaines, le Maroc a donc « décidé d'agir, dans le respect de ses attributions, en vertu de ses devoirs et en parfaite conformité avec la légalité internationale. » il fallait, en effet, mettre un terme à la situation de blocage générée par ces agissements et restaurer la libre circulation civile et commerciale en amenant le Polisario à cesser ses actions déstabilisatrices et quitter la zone tampon de Guerguerat.

L'intervention des Forces Armées Royales (FAR), le 13 novembre, a eu pour objet de mettre en place un cordon de sécurité « en vue de sécuriser le flux des biens et des personnes à travers cet axe » ? Dans leur débandade, les miliciens du Polisario ont incendié les tentes qu'ils avaient illégalement installées. Comme le précise le communiqué des FAR, l'opération « non offensive et sans aucune intention belliqueuse s'est déroulée selon des règles d'engagement claires, prescrivant d'éviter tout contact avec des personnes civiles et de ne recourir à l'usage des armes qu'en cas de légitime défense » Donc en pleine conformité avec les droit international.

En tout cas, cet événement souligne l'importance de la présence marocaine dans cette région du monde et son rôle indispensable pour la sécurité et la stabilité de la zone sahélienne.